



NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	11	15

Date de la convocation
25 juin 2016

Date d'affichage
25 juin 2016

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **01 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize, le **trente et un mars à vingt heures**,
Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire,
M. CAUBET Octave, Mme VERRECCHIA Brigitte, M CHAMPION Bernard, M. Jean-Marc LAGARDE, Maires-Adjointes,
M. AKRICH Christophe, M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, M. BASSE Cédric, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, Mme COLLIGNON Françoise
Mme JOLY Elisabeth, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. CAUBET Octave, Mme TOURNIER Aurore, Mme MAINGOURD Audrey, M.ROMBI Jean-François.

Pouvoirs : Mme TOURNIER donne pouvoir à Mme VERRECCHIA.

Secrétaire de séance : Mme COLLIGNON Françoise.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2016 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
- 2) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
- 3) CONTRAT DE PRET CAISSE D'EPARGNE
- 4) AVENANT OCRS
- 5) TARIF DES REPAS RESTAURATION SCOLAIRE
- 6) SYNDICAT DE MUSIQUE : AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE D'ONCY/ECOLE
- 7) TARIF DES PLACES DE CONCERT de DIMITRI NAÏDITCH
- 8) MODIFICATION REGIE DE RECETTES
- 9) VENTE DES LIVRES « VAUDOUE EN GATINAIS »
- 10) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES TEMPLIERS
- 11) QUESTIONS DIVERSES

1 – Schéma de coopération intercommunale

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/N° 37 du 03 mai 2016, notifié à la commune du Vaudoué, le 09 mai 2016,

VU le projet de périmètre proposé, portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale appartenant à la catégorie des communautés d'agglomération,

Considérant que la fusion-extension sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat, dès lors qu'elle recueillera l'accord d'au moins la moitié des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 10 voix POUR et 2 abstentions, DECIDE :

De donner UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DE PERIMETRE proposé par le préfet.

Conseil municipal du 01 juillet 2016

2 – Décision Modificative budgétaire N° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	6161				Multirisques	5 200,00
011	615232				Réseaux	39 000,00
011	615231				Voiries	90 000,00
011	615228				Autres bâtiments	50 000,00
011	615221				Bâtiments publics	100 000,00
65	65541				Contrib fonds compens. ch. territoriales	40 000,00
Total						324 200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	616				Primes d'assurance	-5 200,00
011	61523				Voies et réseaux	-129 000,00
011	61522				Bâtiments	-150 000,00
65	6554				Contributions aux organismes de regroupement	-40 000,00
Total						-324 200,00

3 – Contrat de prêt Caisse d'Epargne

Après exposé de Monsieur le Maire,

le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

Article 1 :

Pour financer le Programme d'investissement, le Conseil Municipal de la commune de LE VAUDOUE décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France un contrat de Prêt à Taux Fixe d'un montant de 250 000 Euros avec les caractéristiques suivantes :

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt nominal : 1,86%

Périodicité : annuelle

Amortissement : progressif

Frais de dossier : 250€

Article 2 :

Monsieur Pierre BACQUÉ est autorisé à signer le contrat de Prêt au nom de la commune et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4 – Avenant O.C.R.S pour restauration scolaire

La société OCRS, prestataire de services pour les repas de cantine informe la commune de la stabilité du prix des repas pour l'année scolaire 2016-2017 soit : 2,473 € HT – 2,609 € TTC (TVA 5,5 %)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

5 – Tarif des repas de restauration scolaire

Vu l'augmentation des frais de fonctionnement du service de Restauration Scolaire, Monsieur le Maire propose une augmentation de 2,5 % du prix actuel qui est de 4,00 euros :

- soit : **4,10 € le repas à partir du 1^{er} septembre 2016.**

Le conseil municipal, à la **majorité** (une abstention) **ACCEPTE** ce nouveau tarif.

6 – Syndicat de musique : Avis sur le retrait de la commune d'Oncy-sur-Ecole

M. le Maire informe l'assemblée de la décision du conseil municipal de la commune d'Oncy-sur-Ecole de se retirer du Syndicat intercommunal de Musique des deux vallées.

Après l'avis défavorable du Syndicat, celui-ci demande aux communes membres de se prononcer également.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au retrait de la commune d'Oncy-Sur-Ecole.

7– Tarif des places de concert de Dimitri NAÏDITCH

Afin de régulariser la régie de recettes après encaissement des places de concert de Dimitri NAÏDITCH programmé le 11 juin 2016, le maire propose le tarif de 18,00 € la place adulte et 10,00 € enfant et étudiant.

Le conseil municipal, à l'Unanimité accepte ces tarifs.

8 – Modification régie de recettes

Le maire rappelle qu'une régie de recettes a été créée le 15 octobre 1992 pour le recouvrement du produit de la vente de photocopies. Les recettes de la location de salles seront intégrées dans cette régie afin d'éviter la multiplication de régies.

Le conseil municipal, à l'Unanimité, autorise la Maire à prendre un nouvel arrêté de régie regroupant les recettes de photocopies et location de salles.

9 – Vente de livres (Vaudoué en Gâtinais)

SANS OBJET

10 – Enfouissement des réseaux rue des Templiers

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

Considérant que la commune de Le Vaudoué est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue des Templiers ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 166 960 € HT pour la basse tension, à 80 234 € HT pour l'éclairage public et à 75 413 € HT pour les communications électroniques.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.
- **demande** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue des Templiers.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h00*

Le Maire,
Pierre BACQUÉ

